

bp

REA

**Brevet Professionnel
Responsable d'Entreprise Agricole****Obtention du diplôme**

BP REA (Responsable d'Entreprise Agricole)

Pas d'examen final**Contrôle en cours de formation
100 %****Evaluation des capacités
composant chacune des 7 unités capitalisables
(dont les 2 UCARE) en vue de leur obtention****Validation du diplôme**

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **Unités Capitalisables** (UC) validées durant **5 ans** à compter de sa date d'obtention.

DOC_COM_13_Plaquette_BP-REA-CFA_V04012021

bp

REA

**Brevet Professionnel
Responsable d'Entreprise Agricole****Responsable Administratif:
Secrétariat Pédagogique BP REA****Vous souhaitez :**

Vous préparer au métier de futur agriculteur et pouvoir justifier de la capacité professionnelle pour obtenir les aides de l'état ou simplement acquérir une qualification professionnelle de futur salarié pour travailler en milieu agricole.

Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

Pré-Requis

- Etre titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa) ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur

ou

- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle en lien avec la finalité de ce diplôme ou de l'équivalent de 3 années à temps plein.

Conditions d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans avec une exploitation agricole.

Transmettre au CFA le dossier de candidature intégralement complété + copies des bulletins de notes (voir modalités sur la 1^{ère} page du dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Débouchés**Insertion professionnelle**

Responsable d'entreprise agricole (chef d'entreprise ou salarié)
Salarié d'entreprise agricole

Poursuite d'études

Certificat de spécialisation (ex.: lait, élevage, agrifbio)
BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise
Licence Professionnelle

En partenariat avec

**Apprentissage et handicap****Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.**

BP REA (Responsable d'entreprise Agricole)



EPLFPA de Quetigny - Plombières-lès-Dijon
CFA Quetigny - Plombières-lès-Dijon — 21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY cedex
Tel 03 80 71 80 00 puis taper 2 - E-mail cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

Imprimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique



Le BP REA, diplôme de niveau 4, a pour objectif de former des responsable d'entreprise agricole ou des salariés hautement qualifiés.

Compétences professionnelles clés de l'emploi type visé par le diplôme :

Pilotage de l'entreprise agricole et conduite du changement

- Choix des productions et services mis en marché
- Construction et évaluation de scénarios d'évolutions possibles du système de production et ou de commercialisation
- Conduite d'un changement de système de production et ou de commercialisation

Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle

- Diagnostic de l'état des sols
- Conception d'un assolement et d'une rotation
- Valorisation des effluents d'élevage et des déchets végétaux

Conduite des processus de production

- Observation et appréciation de l'état de l'agroécosystème
- Gestion intégrée de la santé animale et végétale
- Conduite du système fourrager
- Amélioration du bien-être des animaux d'élevage

Commercialisation des produits agricoles et des services

- Mise en marché d'un produit ou d'un service

Négociation, concertation et élaboration d'un projet

- Négociation d'un contrat (approvisionnement, vente ou assurance) ou d'un projet d'investissement
- Élaboration d'un projet collectif d'entreprises, de filière ou de territoire

Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines

- Encadrement d'une équipe
- Gestion des pointes de travail

Gestion et administration de l'entreprise

- Gestion de trésorerie
- Analyse des coûts de production, des marges brutes et nettes
- Analyse des performances technico-économiques, financières, environnementales et sociales de l'entreprise
- Gestion des démarches qualité

Organisation de l'enseignement

Le BP se déroule sur 2 ans :

1148 h de formation en centre sur deux années d'apprentissage (574 h par an), soit environ 17 semaines par an en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) et comprend :

- 5 unités capitalisables (UC) dont l'une (UC 1) peut faire l'objet d'une VAA (Validation des Acquis Académiques)

- 2 unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de certification. Chaque capacité globale est ensuite déclinée en deux capacités intermédiaires détaillées dans le référentiel de certification présenté ci-contre. .



Référentiel de certification

Unités Capitalisables / Capacités

UC1 C1 Se situer en tant que professionnel

- C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- C12- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation

UC2 C2 Piloter le système de production

- C21- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- C22- Gérer le travail

UC3 C3 Conduite le processus de production dans l'agro-écosystème

- C31- Combiner les différentes activités liées aux productions
- C32- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions

UC4 C4 Assurer la gestion technicoéconomique, financière et administrative de l'entreprise

- C41- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
- C42- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique

UC5 C5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- C51- Commercialiser un produit ou un service
- C52- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi¹

UCARE 1 concerne obligatoirement une activité de : A] Transformation, B] Services ou C] Production

UCARE 2 dite libre peut concerner les domaines précédents (sans redondance avec l'UCARE 1) ou valider une capacité professionnelle d'un autre domaine, notamment dans le cadre de la diversification.

Ces deux UCARE correspondent aux capacités **C6 et C7** « s'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises ou une ouverture sur d'autres activités, en relation avec la spécialité et le projet professionnel du jeune.

Les 1Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement en concertation avec les professionnels dans l'objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.

Objectifs de la formation

Connaissances générales du monde agricole : agronomie, sciences du vivant, agro-écologie, sciences du sol, technologie de l'information et de la communication, ...

Capacités professionnelles : piloter le système de production, assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise, commercialisation, ...

Compétences techniques : conduire le processus de production dans l'agro système, PPAM, maraichage, productions animales, production végétales, ...

Adaptation régionale (UCARE¹) : transformation alimentaire (apiculture, végétales, animales), activités de services (ferme pédagogique, éco tourisme, chambre d'hôtes...), productions complémentaires. (animales et végétales), agroéquipement, auto construction, ...

L'obtention du BP REA permet de justifier de la capacité professionnelle agricole qui ouvre droit aux conditions d'accès aux : Aides à l'installation - Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA) - Prêts bonifiés